



Le technicien refuse de reconnaitre son erreur .

Par **MADTRASH_old**, le **19/09/2007** à **20:14**

Bonjour ,

le 19 juin 2007 , j'ai fait équiper ma porte d'entrée d'une barre de pivotement 4 gonds soudés + butées a bille .Le travail a été effectué par la société S.D.S.

Depuis ma porte ne ferme plus correctement les jours de forte chaleur (uniquement)et m'a été facturé 800 € .La garantie s'élève a 1 an pièces et main d'oeuvre .

Debut juillet , le techincien est venu suite a ma demande et n'a rien constaté de particuliers malgre mes explications .

En rentrant de vacances le 16 septembre dernier , ma porte a encore refusée de se fermer . J'ai repris contact avec la société et le technicien me repond qu'il n'a rien trouvé la dernière fois et que s'il se deplace , il me facturera le déplacement puisque d'après lui la porte fonctionne correctement .

Je lui ai expliqué tout ce qui n'allait pas et il me dit que c'est impossible que le montage de la porte soit defectueux .

Quel(s) recours puis je avoir pour regler ce probleme au plus vite ?

je vous remercie d'avance .

Par **Jurigaby**, le **19/09/2007** à **20:45**

Bonjour.

Faites faire une expertise par un professionnel.

Si le professionnel se range à votre avis, alors vous pourrez vous retourner contre SDS afin de trouver un règlement à l'amiable si possible, sinon judiciaire.

Par **MADTRASH_old**, le **19/09/2007** à **20:52**

je vous remercie pour votre reponse .